

Réglementation



Fibres céramiques réfractaires :

Les dispositions particulières relatives aux agents chimiques dangereux cancérigènes, mutagènes et toxiques pour la reproduction (art. R.4412-59 à R.4412-82 du code du travail) s'appliquent.



Laine de laitier, laine de verre, laine de roche :

Les dispositions générales relatives à la prévention des risques chimiques (art. R.4412-1 à R.4412-22 du code du travail) s'appliquent.



Membres de l'APST



Cachet du médecin diffuseur et adresse

Date de mise à jour : 01/03/2013

LES RISQUES

Les fibres minérales artificielles

(de substitution à l'amiante)



Laines minérales

- laine de verre
- laine de roche
- laine de laitier

Ce que vous risquez

⇒ **Une irritation** de la peau, des yeux ou des voies respiratoires lors de l'utilisation des laines minérales

⇒ **Pour les fibres céramiques réfractaires**

- Des plaques pleurales
- Une diminution de vos performances respiratoires
- Un cancer des voies respiratoires (mention de danger H350i : peut provoquer le cancer par inhalation, C1B : cancérogène probable)

⇒ **Pour les laines de verre, laine de roche, laine de laitier d'isolation :**

Avant 1997 : les produits étaient étiquetés R40 : possibilité d'effets irréversibles.

Depuis 1997 : l'amélioration des formulations a permis de rendre les produits commercialisés disponibles moins dangereux, il n'y a donc plus d'étiquetage concernant le risque cancer.

Mais les niveaux d'empoussièrement lors de la pose et de la dépose sont de l'ordre de 10 fois supérieurs à ceux observés lors de la fabrication donc PRUDENCE !



Dans quelles situations de travail

Les Fibres céramiques réfractaires à haut pouvoir d'isolation thermique (> 1000°C) sont d'utilisation restreinte essentiellement dans l'industrie : sidérurgique, automobile...

Les laines minérales : laine de verre, laine de roche, laine de laitier sont très largement utilisées en isolation thermique, acoustique ou comme protection contre le feu, notamment dans le bâtiment.



Comment prévenir le risque

⇒ **Substituer les fibres céramiques** par d'autres fibres lorsque c'est techniquement possible.

⇒ **Isoler** la zone de travail pour ne pas disperser les fibres.

⇒ **Humidifier** si possible le matériau avec de l'eau.

⇒ **Porter une protection respiratoire filtrante jetable FFP3**, des gants jetables et des vêtements serrés au cou, poignets, chevilles. Le port de lentilles de contact est très vivement déconseillé.

⇒ **Ne pas utiliser d'outils à moteurs mais des outils manuels.**

⇒ **Nettoyer les zones de travail** avec un chiffon humide ou un aspirateur à filtre absolu.